

**Assemblée générale**

Distr. générale
30 avril 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Points 146 et 161 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Financement de l'Opération hybride Union africaine-
Nations Unies au Darfour****Opération hybride Union africaine-Nations Unies
au Darfour : rapport sur l'exécution du budget
de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009
et projet de budget pour l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2008/09	1 499 710 000
Dépenses de 2008/09	1 491 279 200
Solde inutilisé de 2008/09	8 430 800
Crédit ouvert pour 2009/10	1 598 942 200
Dépenses prévues pour 2009/10 ^a	1 588 780 800
Montant prévu du solde inutilisé de 2009/10 ^a	10 161 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11	1 899 367 200
Recommandation du Comité consultatif pour 2010/11	1 839 146 300

^a Prévisions au 31 mars 2010.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 35 et 64, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 60 220 900 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/685).

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/660), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la MINUAD et des autres éléments qui la concernent directement.

3. En examinant le projet de budget soumis par le Secrétaire général pour la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet de l'Opération (voir A/64/5 (Vol. II), chap. II), sur lesquelles il a fait des observations, le cas échéant, dans les paragraphes ci-dessous. Le rapport du Comité consultatif relatif au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice se terminant le 20 juin 2009 est contenu dans le document A/64/708. Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir aussi par. 75 ci-dessous).

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUAD figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

5. Dans sa résolution 62/232 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 499 710 000 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUAD au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Dans sa résolution 63/258 A, elle a décidé de répartir entre les États Membres, au titre de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, un montant de 449 855 000 dollars des États-Unis, s'ajoutant aux 849 855 000 dollars déjà répartis entre les États Membres aux termes de sa résolution 62/232 B pour le fonctionnement de l'Opération. Le montant total réparti entre les États Membres au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'élève à 1 299 710 000 dollars. Le Secrétaire général fait observer que, compte tenu du montant des dépenses, l'écart entre celles-ci (1 491 279 200 dollars) et les montants mis en recouvrement (1 299 710 000 dollars) s'élève à 191 569 200 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

6. Une analyse du solde inutilisé, d'un montant brut de 8 430 800 dollars (montant net : 11 280 900 dollars), est donnée à la section IV du rapport sur l'exécution du budget de l'Opération (A/64/579 et Corr.1). Ce solde résulte d'une sous-utilisation, à hauteur de 63 135 300 dollars, des crédits ouverts à la rubrique

Militaires et personnel de police, en partie compensée par des dépassements nets de 10 303 500 dollars des crédits ouverts à la rubrique Personnel civil et de 44 401 000 dollars des crédits ouverts au titre des dépenses opérationnelles.

7. La sous-utilisation, à hauteur de 63 135 300 dollars, des crédits ouverts à la rubrique Militaires et personnel de police s'explique principalement par les éléments suivants :

a) Des dépenses inférieures de 2 882 400 dollars à celles prévues au titre des observateurs militaires, qui s'expliquent principalement par le fait que le nombre moyen d'observateurs militaires déployés par mois (167) a été inférieur aux prévisions et que les dépenses au titre des voyages, de la relève et du rapatriement ont été moindres que prévu en raison du retard dans le déploiement des observateurs, de la baisse du coût des rations et de l'eau et du fait que personne n'a été ni tué ni blessé pendant l'exercice considéré;

b) Des dépenses inférieures de 13 315 700 dollars à celles prévues au titre des contingents, principalement sous l'effet des facteurs suivants : les dépenses de voyage ont été moindres que prévu, un plus grand nombre de contingents provenant des pays voisins; les dépenses au titre de la relève des contingents ont été moins importantes que prévu, certains États fournisseurs de contingents procédant à la relève de leurs troupes tous les ans et non tous les six mois comme initialement prévu dans le budget; la quantité et le coût des rations sèches et des produits frais ont été moins élevés que prévus; et le nombre de demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité traitées pendant l'exercice a été inférieur aux prévisions;

c) Des dépenses inférieures de 27 721 800 dollars à celles prévues au titre de la Police des Nations Unies, qui tiennent principalement au fait que le nombre moyen de policiers des Nations Unies déployés par mois durant l'exercice a été inférieur aux prévisions (1 891 contre 2 313);

d) Des dépenses inférieures de 19 215 400 dollars à celles prévues au titre des unités de police constituées, tenant principalement au fait que le nombre moyen de membres d'unités de police constituées déployés par mois a été inférieur aux prévisions (574 contre 1 160), ce qui s'est traduit par une réduction des coûts au titre des remboursements, des frais de voyage occasionnés par le déploiement, la relève et le rapatriement et du matériel appartenant aux contingents.

8. Le Comité consultatif est conscient que la MINUAD est une mission relativement récente et qu'elle se heurte à des problèmes de sécurité. Il n'en demeure pas moins qu'il avait reçu des assurances quant au calendrier du déploiement des effectifs de l'Opération qui n'ont pas été respectées. Il compte que le prochain rapport sur l'exécution du budget reflétera une amélioration de la situation à cet égard.

9. Le dépassement net de 10 303 500 dollars au titre du personnel civil s'explique par les éléments suivants :

a) Des dépenses supérieures de 10 609 200 dollars à celles prévues au titre du personnel recruté sur le plan international, liées aux facteurs suivants : le nombre moyen de fonctionnaires recrutés sur le plan international déployés par mois, qui a été supérieur aux prévisions (800 contre 744); l'application d'un nouveau barème des traitements du personnel recruté sur le plan international à compter du

1^{er} janvier 2009; l'introduction d'une prime de risque applicable à l'ensemble du Soudan à compter du 12 juillet 2008; le relèvement du montant de la prime de risque de 1 300 à 1 365 dollars à compter du 1^{er} janvier 2009; et le versement de l'intégralité de l'indemnité de subsistance (missions) à 993 fonctionnaires recrutés sur le plan international déployés dans la zone de l'Opération pendant l'exercice, en raison des retards pris dans le programme de construction;

b) Des dépenses supérieures de 4 465 700 dollars à celles prévues au titre du personnel recruté sur le plan national, qui s'expliquent principalement par une hausse du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national (2,3 % pour les administrateurs et 6,8 % pour les agents des services généraux), à compter du 1^{er} janvier 2009, mais aussi par le fait que le nombre moyen d'agents des services généraux recrutés sur le plan national déployés par mois a été supérieur aux prévisions (1 916 contre 1 624). Cet écart est également imputable au fait que la classe et l'échelon moyens des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national ont été plus élevés que prévu;

c) Des dépenses inférieures de 1 436 300 dollars à celles prévues au titre des Volontaires des Nations Unies, tenant au fait que le nombre moyen de Volontaires des Nations Unies déployés par mois a été inférieur à celui prévu au budget (264 contre 298);

d) Des dépenses inférieures de 3 335 100 dollars à celles prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui s'expliquent principalement par le fait que le nombre moyen de fonctionnaires recrutés sur le plan international et sur le plan national déployés par mois a été inférieur aux prévisions (respectivement 29 et 15 contre 41 et 28).

10. Le dépassement net de 44 401 000 dollars au titre des dépenses opérationnelles s'explique principalement par les éléments suivants :

a) Des dépenses supérieures de 94 119 800 dollars à celles prévues au titre des installations et infrastructures, qui s'expliquent principalement par les facteurs suivants : i) des coûts de construction plus élevés que prévu; ii) la nécessité de renforcer le dispositif de sécurité et de sûreté et, notamment, de moderniser les locaux loués ainsi que les systèmes électriques et autres pour les mettre en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et les normes minimales de sécurité opérationnelle; iii) l'achat d'appareils de purification de l'eau et de matériel d'hébergement supplémentaires pour les bureaux de secteur et les bases d'opérations; et iv) la nécessité d'un stock de pièces détachées plus important que prévu pour les groupes électrogènes;

b) Des dépenses supérieures de 21 222 400 dollars à celles prévues à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, qui s'expliquent principalement par les facteurs suivants : i) la mise en place d'un « pont aérien » pour résorber l'arriéré d'envois de matériel appartenant aux Nations Unies et de matériel appartenant aux contingents en les acheminant de Port-Soudan et d'El Obeid jusqu'au Darfour; ii) l'affrètement de deux appareils (1 L-100 et 1 An-12) à l'appui du « pont aérien » à El Geneina; et iii) des surestaries, des frais de dédouanement et des frais d'entreposage plus importants que prévu, en raison des restrictions aux mouvements des marchandises de Port-Soudan vers d'autres lieux;

c) Des dépenses supérieures de 1 396 000 dollars à celles prévues au titre du matériel spécial, imputables à des remboursements plus importants que prévu au

titre du matériel appartenant aux contingents pour les anciens contingents de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) qui n'étaient pas considérés initialement comme autonomes;

d) Des dépenses supérieures de 344 600 dollars à celles prévues au titre des voyages, principalement liées à la fourniture d'un appui à la mise en place, en divers lieux, d'installations de la MINUAD, y compris le bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination et les bases de transit et de soutien logistique de Nairobi et d'Entebbe;

e) Des dépenses inférieures de 42 519 400 dollars à celles prévues au titre des transports aériens, qui s'expliquent principalement par les facteurs suivants : i) le non-déploiement de trois avions et de neuf hélicoptères tactiques et l'immobilisation d'un avion de type MD-83; ii) la fourniture de services d'accueil des passagers, d'atterrissage et de manutention au sol par le personnel de la MINUAD faute de prestataires disposant des ressources nécessaires; iii) la réduction de la fréquence des séjours de nuit hors du lieu d'affectation et des sorties d'aéronefs hors de la zone de l'Opération; et iv) un coût moyen du carburant inférieur aux prévisions (1,17 dollar par litre au lieu de 1,71);

f) Des dépenses inférieures de 12 053 900 dollars à celles prévues au titre des communications, en raison du retard pris dans la construction des installations de l'Opération, qui s'est traduit par une réduction des besoins en matériel, services et pièces détachées par rapport aux prévisions, du transfert de matériel radio provenant de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et de remboursements moins importants que prévu aux États fournisseurs de contingents qui ne remplissaient pas les normes applicables au soutien logistique autonome;

g) Des dépenses inférieures de 9 773 500 dollars à celles prévues au titre des services médicaux, qui s'expliquent principalement par les facteurs suivants : i) un retard dans le déploiement des observateurs militaires, des policiers et du personnel civil; ii) un moindre recours aux services et fournitures médicaux par le personnel recruté sur le plan national depuis son admission au bénéfice du régime d'assurance maladie; iii) le déploiement de l'hôpital de niveau III à Nyala, qui a permis de réduire la dépendance vis-à-vis des sources extérieures; et iv) l'achat d'un stock limité de fournitures médicales et de produits sanguins;

h) Des dépenses inférieures de 5 029 500 dollars à celles prévues au titre des transports terrestres, qui s'expliquent principalement par le retard pris dans le déploiement du personnel civil, des observateurs militaires, des membres d'unités de police constituées, du personnel civil international et du matériel, qui s'est traduit par une réduction des besoins en carburants et lubrifiants et des frais d'assurance responsabilité;

i) Des dépenses inférieures de 2 539 200 dollars à celles prévues à la rubrique Informatique, s'expliquant par le retard pris dans la construction des installations de l'Opération, qui s'est traduit par une réduction des besoins en matériel, services et pièces détachées et autres fournitures par rapport aux prévisions;

j) Des dépenses inférieures de 549 300 dollars à celles prévues au titre des consultants, qui s'expliquent principalement par l'insécurité qui régnait au Darfour pendant l'exercice considéré, ce qui a empêché d'engager des consultants;

k) Des dépenses inférieures de 206 900 dollars à celles prévues au titre du personnel fourni par des gouvernements, qui s'expliquent par un taux moyen de vacance de postes supérieur aux prévisions.

11. Le Comité constate qu'un certain nombre de produits et d'activités prévus par la MINUAD pour l'exercice budgétaire 2008/09 ne se sont pas concrétisés, et que les résultats financiers présentent d'importants écarts par rapport aux indicateurs prévus. **Le Comité consultatif insiste sur le fait que la MINUAD devrait tirer les leçons qui s'imposent de son expérience passée en matière financière et affiner ses prévisions budgétaires.**

12. Le Comité note que le terme d'« économie » a été employé aux paragraphes 69, 70, 75, 77 et 81 à 83 du rapport sur l'exécution du budget (A/64/579 et Corr.1) pour faire référence à des sous-utilisations de crédits. **Le Comité consultatif souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent, par essence, en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et les sous-utilisations de crédits, qui peuvent découler de l'exécution tardive ou de l'inexécution d'activités programmées (voir A/63/746, par. 16, et A/64/660, par. 20).**

13. On trouvera aux paragraphes ci-après relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/685) les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2010, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUAD depuis sa création s'établissait à 4 013 813 000 dollars. Les paiements reçus à cette date s'élevaient à 3 233 125 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 780 688 000 dollars. Au 31 décembre 2009, les montants dus au titre des contingents et du matériel leur appartenant étaient respectivement de 18 602 000 dollars et 123 448 000 dollars.

15. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 12 avril 2010, la MINUAD disposait de 849,8 millions de dollars de liquidités. Le montant de la réserve opérationnelle de trois mois étant de 254,2 millions de dollars, le montant des liquidités disponibles à la même date s'élevait à environ 595,6 millions de dollars. Les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité versées depuis la création de la MINUAD s'établissaient à 560 000 dollars au 31 mars 2010, pour 15 demandes d'indemnisation. À la même date, 15 autres demandes étaient en souffrance. **Le Comité consultatif prie instamment le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les demandes en souffrance soient réglées rapidement.**

16. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2010, les chiffres de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 concernant l'occupation des postes de la MINUAD s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif ou nombre de postes autorisés/approuvé^a</i>	<i>Effectif réel ou nombre de postes pourvus^b</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	240	203	15,4
Contingents	19 315	16 953	12,2
Police des Nations Unies	3 772	2 898	23,2
Unités de police constituées	2 660	1 811	31,9
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	1 524	1 105	27,5
Personnel recruté sur le plan national ^c	3 423	2 546	25,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Recruté sur le plan international	24	20	16,7
Recruté sur le plan national	14	6	57,1
Volontaires des Nations Unies	561	419	25,3
Personnel fourni par des gouvernements	6	5	16,7

^a Effectif militaire autorisé le plus élevé et effectif civil approuvé pour l'exercice.

^b Taux de vacance par rapport à l'effectif prévu au 31 mars 2010.

^c Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

17. Le Comité consultatif a eu communication d'un tableau des dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (voir annexe I). Au 31 mars 2010, le montant des dépenses s'élevait à 1 145 562 300 dollars, alors que le montant brut des crédits ouverts était de 1 598 942 200 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le montant total des dépenses devrait atteindre 1 588 780 800 dollars, ce qui laisserait un solde inutilisé de 10 161 400 dollars, soit 0,6 % du montant brut des crédits ouverts.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

A. Mandat et résultats prévus

18. Le Conseil de sécurité a créé le mandat de la MINUAD par sa résolution 1769 (2007). La plus récente prorogation de ce mandat, jusqu'au 31 juillet 2010, a été décidée par le Conseil dans sa résolution 1881 (2009).

19. Comme le note le Secrétaire général au paragraphe 2 de son rapport (A/64/685), le mandat de la MINUAD consiste à aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir aboutir à une solution politique durable pour le Darfour et y faire régner durablement la sécurité. Dans l'action menée pour atteindre cet objectif, la MINUAD apportera son concours, au cours de l'exercice 2010/11, à un certain nombre de réalisations prévues dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats, dont les composantes sont les suivantes : processus de paix; sécurité : état de droit, gouvernance et droits de l'homme; liaison entre activités humanitaires et activités de redressement et de développement; et appui.

20. Aux paragraphes 5 à 9 du projet de budget (A/64/685), le Secrétaire général donne des informations sur la structure de la direction de la Mission : le Représentant spécial commun de la présidence de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU est globalement responsable de la MINUAD, supervise l'exécution de son mandat et assure sa gestion et son fonctionnement; il applique les directives stratégiques provenant du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et rend compte, par leur intermédiaire respectif, au Secrétaire général et à la présidence de l'Union africaine.

21. Le commandant de la force et le chef de la police, nommés l'un et l'autre par l'Union africaine en consultation avec les Nations Unies, relèvent du Représentant spécial conjoint et assurent le commandement et le contrôle des activités militaires et policières respectivement de l'Opération hybride.

22. La MINUAD fournit un soutien à l'Équipe conjointe d'appui à la médiation dirigée par le Médiateur en chef conjoint, qui est chargé de gérer l'initiative de dialogue politique et de médiation engagée par l'Union africaine et l'ONU en direction des parties belligérantes au Darfour afin de les amener à trouver une solution politique durable au conflit. Le Médiateur en chef conjoint fait rapport au Secrétaire général par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et au Président de la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire du Commissaire à la paix et à la sécurité.

23. Comme indiqué aux paragraphes 8 et 9 du budget proposé (A/64/685), les appuis auxiliaires et les structures de commandement et de contrôle de l'Opération hybride sont fournis par les Nations Unies. Toutes les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération se trouvent au Darfour. La MINUAD est organisée en trois secteurs correspondant aux trois États du Darfour, la gestion et la direction des opérations dans l'ensemble de la zone étant assurées depuis le quartier général de la Mission installé à Al-Fasher. Trois bureaux régionaux, situés à Al-Fasher (dans les locaux du quartier général), Nyala et El Geneina, supervisent et coordonnent les opérations au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, respectivement. L'antenne de Zalingei coordonne les activités dans son sous-secteur. La MINUAD a également des bureaux dans des sites clefs hors du Darfour, notamment un bureau de liaison à Khartoum (dans les locaux de la MINUS), et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination d'Addis-Abeba. Le personnel de la composante militaire travaille en étroite liaison et coordination avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et avec la MINUS.

24. Le Secrétaire général indique que la MINUAD continuera d'appuyer les initiatives prises localement pour créer des mécanismes et des institutions efficaces propres à promouvoir la réconciliation entre les communautés. Elle s'emploiera également à protéger les civils et à faciliter l'accès à l'aide humanitaire et le retour librement consenti des réfugiés et déplacés dans leur lieu d'origine, si les circonstances le permettent (A/64/685, par. 11). Le Comité a été informé, sur sa demande, que la MINUAD a accès à la population vivant dans des zones éloignées grâce à un réseau de 40 bases d'opérations ou bases situées dans des zones reculées composées de personnel militaire, policier et civil. Chacune de ces bases comprend normalement un contingent militaire équivalant à une compagnie, ainsi que cinq à huit observateurs militaires. En ce qui concerne la composante policière, la base

d'opérations sert de quartier général subsidiaire à un certain nombre de centres de police de proximité travaillant dans sa zone. Certains de ces centres se trouvent sur la base d'opérations. Les centres de police de proximité servent de point de contact pour les personnes déplacées dans les camps à partir desquels la police de la MINUAD contribue à la protection et à la sécurité de la population civile et facilite l'assistance humanitaire et l'accès aux personnes déplacées. La composante civile d'une base d'opérations, ou d'une base située dans une zone reculée, comprend de 15 à 20 fonctionnaires techniques et de soutien. Dans la mesure où le déploiement du personnel civil n'est pas encore achevé, l'essentiel du travail de fond est effectué par le personnel en poste au siège du secteur qui se rend sur le terrain en fonction des besoins.

25. Le Secrétaire général indique (A/64/685) que le déploiement du personnel militaire, de l'effectif de police et du personnel civil de la MINUAD est déjà bien avancé et que la MINUAD réaménagera ses priorités pour l'exercice budgétaire 2010/11 (A/64/685, par. 12). Elle appuiera plus activement le processus de paix conduit par le Médiateur en chef conjoint afin de faciliter les négociations et la mise en œuvre d'un accord de paix global et sans exclusive pour le Darfour. Elle s'engagera plus résolument dans ce processus en multipliant ses interventions auprès des parties au conflit – le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés – et en favorisant davantage que par le passé la mobilisation populaire et la participation de la société civile au processus politique. Le Secrétaire général indique en outre que dès qu'un accord de paix aura été conclu, la MINUAD s'emploiera à aider les parties à appliquer les dispositions de l'accord et suivra les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mécanismes convenus pour renforcer le processus de paix, la réconciliation, le relèvement et le développement au Darfour.

26. Conformément à sa vocation d'opération hybride, la MINUAD continuera de faciliter la coopération entre l'Union africaine et l'ONU sur les questions relatives à l'exécution de son mandat. Le Secrétaire général indique qu'une fois que les problèmes les plus urgents liés au déploiement auront été réglés, le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination mettra davantage l'action sur la coordination et la facilitation des tâches liées à l'accomplissement du mandat et sur l'approfondissement de la collaboration entre les deux institutions (A/64/685, par. 13). **Le Comité consultatif recommande que des informations à jour sur la coordination et la collaboration entre les deux institutions figurent dans le prochain projet de budget de la MINUAD.**

27. Le Secrétaire général indique que la MINUAD assurera l'application des résolutions du Conseil sur les enfants et les conflits armés, ainsi que de la directive sur la protection de l'enfance publiée en 2009 par le Département des opérations de maintien de la paix, grâce à des initiatives en faveur de la protection de l'enfance; au renforcement des capacités et à la formation des Casques bleus et des personnels associés dans le domaine des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance; à l'expansion des institutions nationales et des organisations de la société civile; et à des interventions en faveur de l'intégration des questions relatives aux enfants dans les processus de paix et la planification du relèvement et de la reconstruction après conflit (voir A/64/685, par. 15).

B. Présentation du budget

28. Le Comité consultatif prend acte des améliorations notables apportées à la présentation du budget et souligne la nécessité d'adopter une approche prudente et réaliste pour la formulation des indicateurs de résultats. Il encourage par ailleurs la MINUAD à suivre les principes SMART (résultats spécifiques, mesurables, réalistes, raisonnables et assortis de délais) (voir aussi A/63/746/Add.4, par. 13). **Le Comité consultatif souligne la nécessité d'apporter d'autres améliorations à la formulation des indicateurs de résultats.**

C. Ressources nécessaires

29. Le budget proposé pour la MINUAD pour l'exercice 2010/11 s'élève à 1 889 376 200 dollars en chiffres bruts (montant net : 1 867 410 300 dollars), soit une augmentation de 300 425 000 dollars ou 18,8 % en chiffres bruts par rapport à l'exercice financier 2009/10 (où la MINUAD avait disposé d'un budget de 1 598 942 200 dollars). L'augmentation tient à des besoins supplémentaires ventilés comme suit : 50 358 600 dollars au titre du personnel militaire et de police, 121 259 400 dollars au titre du personnel civil et 128 807 000 dollars au titre des dépenses opérationnelles.

30. Le budget proposé prévoit le déploiement de 240 observateurs militaires, de 19 315 militaires, de 3 772 membres de la Police des Nations Unies, de 2 660 membres des unités de police constituées, de 1 555 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 3 365 administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 38 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (24 recrutés sur le plan international et 14 sur le plan national), de 620 Volontaires des Nations Unies et de 6 agents fournis par le Gouvernement.

31. Le budget proposé tient compte de gains d'efficacité estimés à 6 205 100 dollars résultant du partage de deux avions MD-83 avec la MINURCAT et la MINUS (2 920 100 dollars) et de la mise en œuvre de stratégies de gestion des eaux usées (3 285 000 dollars) (voir A/64/685, par. 166). Le montant des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 est estimé à 1 291 700 dollars, ce qui correspond à la valeur estimative de parcelles situées au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest qui ont été fournies à titre gracieux par le Gouvernement soudanais (A/64/685, par. 165).

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Montant approuvé 2009/10^a</i>	<i>Montant proposé 2010/11^a</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	240	240	–
Contingents	19 315	19 315	–
Police des Nations Unies	3 772	3 772	–
Unités de police constituées	2 660	2 660	–

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

32. Les besoins estimatifs en militaires et personnel de police pour l'exercice 2010-2011 s'élèvent à 789 793 100 dollars, soit une augmentation de 50 358 600 dollars ou 6,8 % par rapport à l'exercice 2009/10. La différence est due essentiellement à la hausse des effectifs mensuels moyens nécessaires et à l'application d'abattements pour délais de déploiement inférieurs s'agissant des contingents (10 % contre 18 % pour la période 2009/10), de la Police des Nations Unies (15 % contre 20 % pour la période 2009/10) et des unités de police constituées (12,5 % contre 30 % pour la période 2009/10).

33. Les coûts estimatifs pour la période 2010/11 reposent sur l'hypothèse d'un déploiement intégral, d'ici au 30 juin 2011, des effectifs militaires et de police autorisés. Les effectifs moyens mensuels prévus pour la période 2010/11 sont de 216 observateurs militaires, 17 384 militaires, 3 206 membres de la Police des Nations Unies et 2 328 membres des unités de police constituées, contre 216 observateurs militaires, 15 230 militaires, 2 709 membres de la Police des Nations Unies et 1 707 membres des unités de police constituées pour la période 2009/10.

34. À sa demande, le Comité consultatif a reçu le récapitulatif ci-après concernant le déploiement de militaires prévu pour la période allant du 31 mars 2010 au 30 juin 2011 :

	<i>Approuvé</i>	<i>Proposé</i>			
	<i>31 mars 2010</i>	<i>30 juin 2010</i>	<i>30 septembre 2010</i>	<i>31 décembre 2010</i>	<i>30 juin 2011</i>
Nombre de militaires	17 156	17 489	18 304	19 116	19 416
Pourcentage de l'effectif autorisé de 19 555	87,7	89,4	93,6	97,7	99,3

35. Le Comité consultatif note que pour diverses raisons, dont la précarité de la situation en matière de sécurité au Darfour, le personnel militaire de la MINUAD a été déployé plus lentement que prévu. Il note également que, du fait du retard pris dans le déploiement, le solde inutilisé de 63,1 millions de dollars a été inscrit au titre des militaires et du personnel de police pour la période financière 2008-2009 (voir par. 6 ci-dessus) et une sous-utilisation de crédit d'un montant de 72,6 millions est prévue pour l'exercice financier 2009-2010 (voir annexe I ci-après). Le Comité a été informé que la situation en matière de sécurité au Darfour demeure préoccupante. **Compte tenu des retards dans le déploiement du personnel militaire de la MINUAD (voir par. 16 ci-dessus) et des informations qui lui ont été fournies, le Comité consultatif recommande d'appliquer un abattement pour délai de déploiement de 12 % pour le personnel militaire, de 17 % pour la Police des Nations Unies et de 16 % pour les unités de police constituées, plutôt que les abattements de 10, 15 et 12,5 %, respectivement, appliqués par le Secrétaire général.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Approuvé 2009/10</i>	<i>Proposé 2010/11</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	1 524	1 555	31
Personnel recruté sur le plan national ^a	3 423	3 365	(58)
Postes de temporaire ^b	38	38	–
Volontaires des Nations Unies	561	620	59
Personnel fourni par le gouvernement	6	6	–

^a Inclut les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

36. Les ressources nécessaires au titre du personnel civil pour l'exercice 2010/11 s'élèvent à 362 874 900 dollars, soit une augmentation de 121 259 400 dollars, ou 50,2 %, par rapport aux 241 615 500 dollars alloués pour 2009/10. Le montant estimatif total de 362 874 900 dollars se décompose comme suit : a) 267 272 800 dollars au titre du personnel recruté sur le plan international (augmentation de 105 656 700 dollars ou 65,4 %); b) 66 145 200 dollars pour le personnel recruté sur le plan national (augmentation de 10 013 500 dollars ou 17,8 %); c) 25 022 100 dollars pour les Volontaires des Nations Unies (augmentation de 5 453 700 dollars ou 27,9 %); et d) 4 434 800 dollars pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (augmentation de 135 500 dollars ou 3,2 %).

37. Les besoins supplémentaires au titre du personnel recruté sur le plan international sont imputables à l'augmentation des effectifs (avec une moyenne de 1 537 fonctionnaires pour toute l'année, contre 856 prévus pour 2009-2010) et à un abattement pour délai de recrutement inférieur (25 %, contre 35 % pour la période 2009-2010). Le coût estimatif des 31 postes supplémentaires qu'il est proposé de créer pour la période 2010-2011 tient compte d'un abattement pour délai de recrutement de 50 %. Les besoins supplémentaires au titre du personnel recruté sur le plan international sont également dus à l'application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines dans laquelle l'Assemblée a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet 2009, tout le personnel nommé ou affecté à des missions famille non autorisée prendrait ses fonctions dans les conditions d'emploi du régime commun des Nations Unies. C'est pourquoi le montant estimatif indiqué pour les traitements du personnel recruté sur le plan international inclut un ajustement de poste calculé au taux applicable pour la région et les montants indiqués pour les dépenses communes de personnel incluent des prestations supplémentaires correspondant aux nouvelles modalités contractuelles.

38. Les besoins supplémentaires au titre du personnel recruté sur le plan national sont imputables essentiellement à la révision des barèmes des traitements locaux et à l'application du taux de change prévu par la Banque mondiale pour 2011. En outre, compte tenu de la classe effective moyenne du personnel employé, les coûts estimatifs du personnel des services généraux recruté sur le plan national pour 2010/11 reposent sur le barème des traitements au niveau GS-4/II (contre GS-3/II, précédemment).

39. Les ressources supplémentaires demandées au titre des Volontaires des Nations Unies sont dues essentiellement à l'ajout proposé de 59 postes internationaux et à l'augmentation des prestations auxquelles ont droit les Volontaires.

40. Les besoins supplémentaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) sont essentiellement dus à l'application aux traitements, aux contributions du personnel et aux dépenses communes de personnel de paramètres de coûts dérivés des dépenses moyennes effectives par classe pour chaque mission pendant la période 2009/10. En application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, les coûts estimatifs tiennent compte également de la hausse des traitements, y compris de l'ajustement de poste et des contributions du personnel et des dépenses communes de personnel concernant le personnel recruté sur le plan international.

41. Le Secrétaire général indique qu'en ce qui concerne le déploiement du personnel civil, la MINUAD s'emploiera à pourvoir 85 % des postes civils d'ici à juin 2010. Seront ainsi pourvus des postes de la classe P-5 et au-dessus, ainsi que les postes de chef de section. Il indique également que, bien que le déploiement intégral du personnel civil fasse partie des objectifs de la MINUAD, le recrutement de personnel hautement qualifié reste un défi du fait des conditions très difficiles, de l'isolement et des problèmes de sécurité (A/64/685, par. 29). Le Comité a été informé qu'entre la création de la MINUAD et janvier 2010, un total de 1 652 emplois avaient été proposés, mais que 188 candidats au total avaient décliné l'offre d'emploi qui leur avait été faite et 241 avaient cessé leur service à la Mission. Selon le Directeur général, il en était résulté un taux de rotation moyen de neuf membres du personnel par mois, d'où la nécessité de rechercher en permanence des candidats pour remplacer le personnel quittant l'Opération. Le Secrétaire général indique que des contacts seront pris dans tous les secteurs et les bases d'opération afin de trouver et d'attirer un vivier riche et diversifié de candidats, mais aussi de candidates, issus de différentes ethnies et communautés, et cela au Darfour même (A/64/685, par. 30). **Le Comité consultatif se félicite de la décision prise par le Secrétaire général, qui contribuera au renforcement des capacités nationales. Le Comité souhaite que les résultats de cette initiative soient inclus dans le prochain projet de budget de la MINUAD.**

42. Les changements proposés sur le plan des ressources humaines sont résumés à l'annexe II du présent rapport. On trouvera dans le document relatif au budget (A/64/685, sect. I E, par. 51 à 164) une description détaillée des changements proposés pour chaque composante du cadre de budgétisation axé sur les résultats de la MINUAD. Les effectifs proposés représentent une augmentation nette de 31 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de 59 postes de Volontaire des Nations Unies, contrebalancée par une diminution nette de 58 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. Le Secrétaire général indique que ces prévisions pour 2010/11 reposent sur la première étude détaillée des tableaux d'effectifs de la MINUAD (A/64/685, par. 17).

43. Le Comité a été informé que cette étude détaillée des tableaux d'effectifs de la MINUAD comportait les recommandations suivantes :

a) Redéploiement de certains postes du siège de la Mission vers des sièges de secteur et des bases d'opération. Ce redéploiement facilitera les délégations de pouvoir, rationalisera les structures administratives et améliorera l'efficacité

opérationnelle générale en rapprochant la prise de décisions et les ressources de leurs sources;

b) Déploiement de certains postes vers des sections dont les besoins sont en expansion du fait des activités qui leur ont été confiées et/ou du nombre de localités à couvrir;

c) Suppression de postes qui ne sont plus jugés indispensables, compte tenu des activités envisagées et de l'expérience acquise sur le terrain;

d) Renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, de façon qu'un certain nombre de postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national puissent être transformés en postes d'administrateur recruté sur le plan national. Compte tenu de ce qui précède, le tableau des effectifs fait apparaître des changements dans la structure et les rapports hiérarchiques ainsi que dans le nombre et le niveau des postes. Ainsi, le Secrétaire général propose pour la période 2010/11 la suppression de 3 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, de 142 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de 4 postes de Volontaire des Nations Unies, parallèlement à la création de 34 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-2 et 25 agents du Service mobile), de 29 postes d'administrateur recruté sur le plan national, de 55 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de 63 postes de Volontaire des Nations Unies.

44. Le Secrétaire général propose d'établir un Centre d'opérations conjoint qui comptera 12 postes, dont 1 poste P-5, 3 postes P-4 et 2 postes P-2 devront être créés, tandis que 1 poste P-3, 1 poste P-2, 1 poste d'agent du service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national seront pourvus par le biais de redéploiements et de réaffectations internes (A/64/685, par. 53 à 57). Le Comité note que la création du Centre d'opérations conjoint a été proposé en vertu de la directive générale selon laquelle toutes les missions concernées devraient se doter d'un tel centre de manière que leur quartier général ait une capacité intégrée de suivi et de contrôle des opérations et puisse disposer 24 heures sur 24 d'une analyse actualisée de la situation. Le Centre d'opérations conjoint, qui partage les bureaux de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, rend compte au Représentant spécial conjoint par l'intermédiaire du chef de cabinet. Comme indiqué dans le projet de budget, le Centre d'opérations conjoint de la MINUAD sera pleinement intégré aux composantes police et sécurité de l'Opération et comptera également des militaires, des policiers ainsi qu'un responsable de la sécurité/des opérations transféré de la Section de la sécurité. **Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose de régulariser la capacité actuelle du Centre d'opérations conjoint de la MINUAD, qui repose sur du personnel militaire. Conscient des fonctions assumées par les centres d'opérations conjoints en général, le Comité ne s'oppose pas à la création envisagée du Centre d'opérations conjoint de la MINUAD et à ce que celui-ci soit doté de 12 postes.**

45. Le Secrétaire général propose également de créer des postes permanents et des postes de temporaire pour d'autres services de la MINUAD, comme suit :

a) Trois postes d'administrateur recruté sur le plan national à la Division de la communication et de l'information (A/64/685, par. 65);

b) Deux postes d'administrateur recruté sur le plan international (1 D-1 et 1 P-4) et quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national à la Section du

désarmement, de la démobilisation et de la réintégration : 1 poste D-1 pour la Chef de la Section, 1 poste P-4 de fonctionnaire de la planification et 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national chargé d'assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration, un étant déployé au quartier général de la Mission (Al-Fasher), un dans le secteur nord (Al-Fasher), un dans le secteur sud (Nyala) et un dans le secteur ouest (El Geneina) (A/64/685, par. 80 à 86);

c) Neuf postes d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire : six postes de spécialiste des questions pénitentiaires (administrateur recruté sur le plan national (1 au quartier général de la Mission, 2 dans le secteur nord, 1 dans le secteur sud, 1 dans le secteur ouest et 1 dans le sous-secteur ouest) et trois postes de spécialiste des affaires judiciaires (administrateur recruté sur le plan national) (respectivement affectés au secteur sud, au secteur ouest et au sous-secteur ouest) (A/64/685, par. 95 et 96);

d) Douze postes de Volontaire des Nations Unies au Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement (A/64/685, par. 104 et 105);

e) Trois postes d'administrateur recruté sur le plan national au Groupe du VIH/sida (A/64/685, par. 111);

f) Un poste de coordonnateur recruté sur le plan international (P-4), dont un poste de chargé de liaison recruté sur le plan national et deux postes d'assistant de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Bureau du Directeur de l'appui à la mission (A/64/685, par. 114 et 115);

g) Un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et deux postes de Volontaires des Nations Unies à la Section des services médicaux (A/64/685, par. 124 à 126);

h) Trois postes d'administrateur recruté sur le plan national et quatre postes de Volontaires des Nations Unies au Groupe du soutien psychologique et matériel (A/64/685, par. 128 à 131);

i) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national et deux postes de Volontaire des Nations Unies à la Section des opérations aériennes, neuf postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section du contrôle des mouvements, cinq postes de Volontaires des Nations Unies et cinq postes d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des transports, huit postes d'agent du Service mobile, 19 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 35 postes de Volontaire des Nations Unies à la Section du génie, et 24 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et trois postes de Volontaires des Nations Unies à la Section de l'eau et de l'environnement (A/64/685, par. 134 à 156);

j) Dix-sept postes d'agent des services généraux, 17 postes d'agent du Service mobile (2 postes de spécialiste de la sécurité incendie et 15 postes d'agent de sécurité) à la Section de la sécurité et de la sûreté (A/64/685, par. 157 et 158).

Le Comité consultatif n'a rien à objecter à ces propositions

46. Les paragraphes 99 à 101 du projet de budget (A/64/685) contiennent des informations sur la proposition de reclassement du poste de chef du Bureau de

liaison pour les affaires humanitaires du grade de directeur adjoint (D-1) à celui de directeur (D-2). Le Secrétaire général indique qu'il incombera au titulaire du poste d'encadrer et de superviser le Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement, le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes et le Groupe du VIH/sida et de présenter des recommandations stratégiques aux représentants spéciaux communs sur les questions relatives à la coordination entre la MINUAD, le Gouvernement et les partenaires internationaux dans les domaines de l'action humanitaire et du relèvement. Par ailleurs, le Directeur donnera des conseils à l'équipe dirigeante sur les questions humanitaires et fournira aussi des orientations stratégiques aux responsables de la MINUAD pour la protection des populations civiles, le relèvement et la réinsertion rapides, ainsi que pour les programmes de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et le VIH/sida au Darfour. **Sous réserve de la remarque figurant au paragraphe 47 ci-après, le Comité consultatif n'a rien à objecter au reclassement proposé.**

47. Comme il est indiqué au paragraphe 49 du rapport du Secrétaire général (A/64/685), le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, fait rapport à la fois au Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire adjoint de la MINUS et au Représentant spécial conjoint de la MINUAD. Dans le même paragraphe, le Secrétaire général souligne également que le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire et son adjoint au Darfour seront comme auparavant les principaux relais entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies et dirigeront les interventions axées sur les secours, le relèvement et le développement avec l'ensemble de la communauté humanitaire et les États Membres des Nations Unies qui appuient ces interventions au Darfour. **Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale un organigramme à jour (voir A/64/746/Add.4, annexe IV) indiquant clairement le rapport entre la MINUAD et la MINUS en ce qui concerne les opérations humanitaires. Le Comité souligne l'importance d'une pleine coordination entre la MINUAD, la MINUS et l'équipe de pays, étant donné que le mandat des deux missions de maintien de la paix comprend la protection des activités humanitaires, tandis qu'il n'existe qu'une équipe de pays au Soudan. Le Comité s'attend à ce que le reclassement du poste de chef du Bureau de liaison pour les affaires humanitaire à la MINUAD facilite le processus de coordination et prie le Secrétaire général de faire rapport à ce sujet dans le contexte du projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2011/12.**

48. En ce qui concerne la réaffectation de 305 postes d'assistant aux services linguistiques de la composante 2 (sécurité) à la Division de l'appui à la mission, pour exécuter diverses fonctions d'appui, le Comité consultatif a été informé que le déploiement d'un nombre accru de personnel militaire, policier et civil parlant l'arabe rendait moins nécessaire un aussi grand nombre d'assistants aux services linguistiques. **Le Comité consultatif note le nombre accru d'arabophones parmi le personnel de la MINUAD et se félicite de l'initiative visant à utiliser, pour des fonctions d'appui, 305 postes d'assistant aux services linguistiques. Le Comité consultatif recommande d'approuver le projet de réaffectation et de redéploiement interne de postes permanents et de postes de temporaire au sein de la MINUAD et la suppression envisagée de postes permanents et de postes de temporaire.**

49. Le Comité consultatif rappelle que, dans le contexte de son examen du projet de budget pour l'exercice 2009/10, il a recommandé, notamment, que le Secrétaire général réexamine le rôle et les besoins opérationnels du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination en fonction de l'expérience acquise et communique ses conclusions dans le contexte du prochain projet de budget. Le Comité note que sa recommandation est en cours d'application, dans le cadre d'un examen complet des fonctions et des responsabilités du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, en particulier, et de la présence de paix et de sécurité des Nations Unies à Addis-Abeba, en général, visant à intégrer l'appui apporté par les Nations Unies à l'Union africaine (voir A/64/685, sect. V.B). **Le Comité consultatif espère que les résultats de cet examen complet trouveront place dans le contexte du prochain projet de budget.**

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant réparti 2009/10</i>	<i>Montant proposé 2010/11</i>	<i>Variation</i>
617 892 200	746 699 200	128 807 000

50. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'élève à 746 699 200 dollars, soit une augmentation de 128 807 000 dollars (20,8 %) par rapport au montant réparti durant l'exercice précédent. L'accroissement prévu est principalement dû à l'augmentation des besoins concernant les installations et l'infrastructure (22 778 100 dollars), les transports terrestres (4 324 000 dollars), le transport aérien (64 932 400 dollars), les services médicaux (6 289 600 dollars), le matériel spécial (4 334 200 dollars) et les fournitures diverses (29 181 400). Cette augmentation est en partie contrebalancée par la réduction des besoins, essentiellement au titre des consultants (276 500 dollars) et des communications (2 639 800 dollars).

a) Installations et infrastructure

51. Les ressources prévues pour les installations et l'infrastructure durant l'exercice 2010/11 s'élèvent à 264 046 700 dollars, soit une augmentation de 22 778 100 dollars (9,4 %) par rapport à l'exercice précédent. Comme il est indiqué aux paragraphes 196 et 197 du projet de budget, l'augmentation des crédits nécessaires pour le matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome), les pièces détachées et les services de sécurité correspond au déploiement d'effectifs militaires et policiers plus nombreux que lors du précédent exercice et au renforcement des capacités de stockage de l'eau dans la zone de la mission. L'augmentation au titre des services de sécurité est aussi imputable aux services sous-traités dans ce domaine pour le Bureau de la MINUAD à Addis-Abeba, dans le cadre d'un contrat avec une société locale, au soutien autonome fourni par le Gouvernement soudanais à 202 membres du personnel de sécurité armé, à raison de 8 dollars par personne et par jour, et au remboursement, à hauteur de 40 % (moins l'abattement pour délais de déploiement) des frais de gardiennage aux domiciles des observateurs militaires, des officiers d'état-major ou de liaison, des membres de la Police des Nations Unies et des Volontaires des Nations Unies, qui auront recours au marché local pour se loger.

52. Le Secrétaire général indique au paragraphe 19 du projet de budget (A/64/685) que les programmes de construction à court et à moyen terme ont été sérieusement ralentis en raison de problèmes logistiques encore aggravés par l'hostilité du climat, la médiocrité des infrastructures au Darfour, la longueur de la route depuis Port-Soudan (2 250 km) pour les transports et le ravitaillement, la lenteur des procédures de dédouanement dans cette ville et le faible nombre d'entreprises locales sur le marché. De plus, les conditions de sécurité qui ont prévalu durant la phase IV ont perturbé l'acheminement du matériel et des équipements de base jusqu'aux chantiers de construction, et la réorientation des priorités vers les travaux de sécurisation des bâtiments et les infrastructures défensives a retardé l'exécution des projets de construction. Le Secrétaire général signale qu'à la fin de l'exercice 2009/10 et dans le cadre du plan pluriannuel de construction, la MINUAD aura construit les 24 camps militaires prévus dans les plans à court et à moyen terme. Il indique également que le plan à long terme qui devait initialement être exécuté durant l'exercice 2009/10 sera reporté sur 2010/11 et 2011/12, étant donné que l'adjudication des marchés correspondants n'a pu se faire avant la fin de l'exercice 2008/09. Il prévoit la réfection des camps en fonction des normes des Nations Unies (structures de défense renforcées et construction de murs en dur autour des installations), la mise aux normes des quatre camps restants devant débuter en 2010/11. Dans les quatre camps géants, 11 bâtiments seront construits pour accueillir cinq unités d'appui militaire et six unités de police constituées. Selon le Secrétaire général, le nombre de centres de police de proximité prévus a été ramené de 83 à 70 à l'issue de la réévaluation conduite par la composante de la police; seuls 33 seront construits avant la fin de l'exercice 2009/10; 24 des 37 projets restants devraient être achevés d'ici à juin 2011 en utilisant des ressources propres et des entreprises locales. Les 13 derniers centres seront construits au cours de l'exercice 2011/12.

53. Selon le Secrétaire général (A/64/685, par. 20), la construction des espaces de bureaux a débuté dans tous les secteurs; les travaux de finition et d'ameublement devraient être terminés avant la fin de l'exercice 2010/11. L'aménagement de voies goudronnées dans les quatre camps géants et de routes de desserte gravillonnées entre les 15 bases d'opération et les grands axes routiers débutera durant l'exercice 2009/10 et se poursuivra en 2010/11, afin que la majorité des camps soit reliée aux principales villes et localités, ce qui améliorera les infrastructures routières et diminuera par conséquent les frais de réparation et d'entretien des véhicules de la MINUAD. La construction de terminaux, d'aires de stationnement et de voies de circulation dans les aéroports de Nyala et El Geneina est en cours (travaux de goudronnage pour El Geneina et de gravillonnage pour Nyala). Le goudronnage des aires de trafic de l'aéroport de Nyala se poursuivra en 2010/11 et des travaux de gravillonnage sont prévus à Al-Fasher pour 2009/10. La construction de l'aéroport de Zalingei est prévue pour 2011/12, l'acquisition des terrains nécessaires est en cours de négociation avec les autorités compétentes. Ces projets pluriannuels de construction d'aérodromes ont été retardés en raison des difficultés rencontrées pour trouver des terrains, obtenir les autorisations officielles et établir les documents nécessaires pour les procédures d'appel d'offres. L'aménagement de zones de pose d'hélicoptères (ZP) facilitant la manœuvre des appareils de la MINUAD dans les zones reculées a débuté et se poursuivra en 2010/11 et 2011/12.

54. Comme il est indiqué au paragraphe 21 du projet de budget (A/64/685), certains de ces travaux – construction des centres de police de proximité et des

routes goudronnées pour la desserte des camps géants et aménagement de ZP – ont pris du retard par rapport aux prévisions et déborderont sur 2011/12 à cause de divers facteurs : manque d'informations techniques du fait de moyens de génie limité; questions foncières parfois encore pendantes après l'adjudication des marchés, et arrivée tardive des entreprises sur les sites pour cause d'insécurité. La MINUAD continuera de compter sur les unités de soutien déployées pour mener à bien certains projets et considère que les entreprises locales seront capables d'achever les travaux de construction conformément aux prévisions. **Étant donné l'ampleur des ressources budgétisées pour les activités de construction de la MINUAD, ainsi que les retards constants dans la réalisation des projets de construction de la MINUAD pour des raisons de sécurité, le Comité consultatif souligne que des mesures de contrôle appropriées devraient être mises en place pour que les projets de construction puissent être exécutés de manière efficiente et en temps opportun.**

b) Transports terrestres

55. Les ressources demandées pour les transports terrestres durant l'exercice 2010/11 s'élèvent à 35 749 700 dollars, soit une augmentation de 4 324 000 dollars (13,8 %) par rapport au montant réparti pour 2009/10. Selon le Secrétaire général (A/64/685, par. 198), la MINUAD prévoit de se doter de dispositifs CarLog et du logiciel connexe pour le suivi et l'entretien efficaces des véhicules de la MINUAD, ainsi que le matériel d'atelier nécessaire pour permettre aux unités de réparation mobiles d'intervenir dans les zones reculées. Le Comité consultatif note qu'à la suite de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, l'administration indique que les dispositifs CarLog ont été reçus à la MINUAD le 21 octobre 2009 et que la Mission s'efforçait de mettre en place un système pleinement fonctionnel (voir A/64/685, sect. V, C). **Le Comité consultatif souligne que des gains d'efficacité devraient être obtenus grâce à l'installation des dispositifs CarLog et du logiciel connexe afin d'assurer le suivi et l'entretien efficaces des véhicules de la MINUAD et que cette question devrait trouver place dans le prochain document budgétaire de la MINUAD.**

c) Transport aérien

56. Les ressources destinées au transport aérien pour l'exercice 2010/11 s'élèvent à 272 347 600 dollars, soit une augmentation de 64 932 400 dollars (31,3 %) par rapport au montant réparti pour 2009/10. Selon le Secrétaire général (A/64/685, par. 199), l'augmentation est principalement due à l'accroissement de la demande de transport de passagers et de marchandises en raison des carences de l'infrastructure routière du Darfour et de la grande insécurité qui y règne. Le Secrétaire général indique aussi que l'augmentation concernant les avions correspond à celle des dépenses garanties liée à la renégociation des moyens déployés dans la zone de la mission, à la reconfiguration de la flotte pour l'adapter à l'infrastructure aérienne disponible au Darfour et à une progression de 3,6 % du total d'heures de vol. De plus, l'augmentation concernant les hélicoptères correspond à celle des dépenses garanties liée à la renégociation des moyens déployés dans la zone de la mission, ainsi qu'à une progression de 12 % du total d'heures de vol (31 % de plus pour le transport des passagers et 1 % pour celui des marchandises, le nombre d'heures des vols de reconnaissance restant le même et celui des vols d'évacuation sanitaire et des missions de recherche et sauvetage étant en baisse de 33 %).

57. Le Comité consultatif rappelle aussi que le Comité des commissaires aux comptes a souligné dans ses constatations le non-déploiement et les retards de déploiement des avions à la MINUAD (voir A/64/685, sect. V, C). Il note également que la sous-utilisation de 42,5 millions de dollars au titre du transport aérien signalée pour l'exercice 2008/09 provenait essentiellement du non-déploiement ou des retards de déploiement des aéronefs à la MINUAD. Ayant demandé des explications, le Comité a été informé qu'il faudrait prolonger ou remplacer durant l'exercice 2010/11 huit contrats actuels relatifs aux opérations aériennes. Il a toutefois appris que tout était généralement fait pour réduire au minimum les écarts et les chevauchements entre le rapatriement et le déploiement des aéronefs dans la zone de la mission; la MINUAD prévoit que tous les contrats seront en place au Darfour durant l'exercice 2010/11.

58. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur le rapport entre les dépenses opérationnelles concernant les hélicoptères et les contraintes du milieu. Il a été informé que le coût opérationnel des vols d'hélicoptère variait sensiblement suivant le modèle, le milieu ambiant et le coût du soutien logistique nécessaire pour assurer le fonctionnement des appareils. Les dépenses logistiques varient en fonction de la capacité nationale de fournir des pièces détachées et des services au Darfour. Les contraintes du milieu dues au sable et à la chaleur ainsi que les problèmes d'accessibilité tendent à ce que les dépenses opérationnelles de la MINUAD dépassent de loin la moyenne. À titre d'exemple, le Comité a été informé que la plupart des lames métalliques ont une durée d'utilisation (intervalle entre révisions) qui se situe normalement entre 3 000 et 6 000 heures, mais qui peut descendre à 1 800 heures dans le cas de la MINUAD. La durée moyenne entre les réparations varie beaucoup suivant le type d'opération. Selon le Secrétaire général, il n'est pas possible d'indiquer à cet égard un coût standard étant donné que les chiffres varieront sensiblement en fonction de chaque centre de contrôle de la circulation aérienne. Les contraintes du milieu constituent un facteur spécifique pour tenir compte d'éléments tels que la dureté du climat et les accidents de terrain. Le facteur utilisé est particulier à la MINUAD et s'applique à toute la mission; il est actuellement de 2,6 % (sur un maximum de 5 %). Ayant demandé des explications, le Comité a été informé que le taux de remboursement ne tient pas pleinement compte des dégâts causés par les contraintes du milieu. **Le Comité consultatif estime que l'Assemblée générale pourra souhaiter débattre cette question dans le contexte de l'examen triennal auquel le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents doit procéder en janvier 2011.**

d) Services médicaux

59. Les dépenses prévues pour les services médicaux durant l'exercice 2010/11 s'élèvent à 27 697 200 dollars, soit une augmentation de 6 289 600 dollars (29,4 %) par rapport au montant réparti pour 2009/10. Cette variation s'explique par une augmentation des crédits au titre du matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome) compte tenu d'un déploiement de contingents et d'unités de police constituée plus important qu'en 2009/10, ainsi que par le remplacement de 58 unités de matériel médical usées ou abîmées ou nécessitant des réparations non rentables.

e) Matériel spécial

60. Le crédit additionnel demandé (4 323 900 dollars), soit une augmentation de 114,5 % par rapport au montant réparti pour l'exercice 2009/10, correspond au déploiement renforcé de militaires et d'unités de police constituées prévu pour l'exercice 2010/11 par rapport à 2009/10.

f) Fournitures, services et matériel divers

61. Le montant estimatif des dépenses prévues à la rubrique Fournitures, services et matériel divers pour l'exercice 2010/11 s'élève à 48 933 000 dollars, soit une augmentation de 29 181 400 dollars, ou 147,7 %, par rapport au crédit ouvert pour 2009/10. Le Comité consultatif a appris que cette augmentation était essentiellement imputable au crédit de 23 640 000 dollars demandé pour acheminer le matériel appartenant à l'ONU par la voie terrestre dans le cadre d'un contrat de logistique passé avec une société commerciale qui se chargera du dédouanement, des opérations de transit, du transport terrestre et d'autres services connexes entre Port-Soudan, El Obeid, Khartoum et le Darfour en utilisant les liaisons routières, ferroviaires et aériennes. L'augmentation s'explique également par les dépenses prévues au titre des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) de 5 000 membres de groupes armés en 2010/11, contre 4 700 en 2009/10. Le Comité consultatif compte que des renseignements sur les gains d'efficacité résultant de l'acheminement par la voie terrestre du matériel appartenant à l'ONU dans le cadre du contrat de logistique seront présentés dans le prochain projet de budget de la MINUAD.

62. Le Comité relève que le rapport sur l'exécution du budget de 2008/09 fait apparaître un dépassement de crédits de 21,2 millions de dollars (55,3 %) à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, par rapport au montant ouvert de 38,4 millions de dollars. La MINUAD estime que pour l'exercice 2009/10 le dépassement de crédits s'élèvera à 32,2 millions de dollars. **Le Comité consultatif s'inquiète de la forte augmentation des dépenses prévues à cette rubrique pour l'exercice 2010/11.**

63. **Le Comité consultatif constate que les crédits ouverts pour plusieurs catégories de dépenses opérationnelles sont constamment sous-utilisés, alors que les raisons expliquant le dépassement des crédits prévus pour d'autres catégories, notamment la réalisation d'un pont aérien pour le transport du matériel appartenant aux contingents, n'existent plus. C'est pourquoi, compte tenu de sa recommandation d'augmenter les taux d'abattement pour délais de déploiement/recrutement appliqués aux militaires, aux membres de la Police des Nations Unies et aux unités de police constituées (voir par. 35), et des importantes incidences que cela aura sur le montant des dépenses opérationnelles, le Comité consultatif recommande de réduire de 6 % le montant des crédits proposés pour couvrir les dépenses opérationnelles pendant l'exercice 2010/11.**

g) Questions diverses

Collaboration et coordination avec d'autres entités

64. Le Secrétaire général a indiqué qu'un Mécanisme d'appui et de coordination commun doté de son propre personnel avait été mis en place à Addis-Abeba pour

assurer la liaison entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les questions intéressant le déploiement de la MINUAD. Toutes les structures de commandement et de direction et les principaux bureaux de la MINUAD sont installés au Darfour (voir aussi S/2007/307/Rev.1, A/62/380 et A/62/791 et Corr.1 et 2). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le mécanisme d'appui et de coordination était essentiellement chargé de faciliter l'échange d'information et la communication entre les deux quartiers généraux en ce qui concerne les opérations de la MINUAD. Dans son rapport sur le projet de budget pour 2009/10 (A/63/746/Add.4), il avait recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à examiner le rôle et les besoins opérationnels du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à la lumière de l'expérience acquise et à rendre compte de ses conclusions lors de la présentation du projet de budget pour 2010/11. Le Secrétaire général a indiqué dans ledit projet de budget qu'un examen approfondi des fonctions et responsabilités du Mécanisme, en particulier, et de la présence des Nations Unies à Addis-Abeba pour les activités liées à la paix et à la sécurité, en général, était en cours dans l'objectif de regrouper les services d'appui à l'Union africaine. **Le Comité consultatif constate que 17 des 48 postes du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination sont vacants et compte que l'examen demandé sera mené à bien et soumis à l'Assemblée générale pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-quatrième session.**

65. Dans son rapport concernant le projet de budget pour 2009/10 (A/63/746/Add.4), le Comité consultatif a recommandé de présenter dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 une analyse de l'efficacité des mécanismes de coopération dans laquelle l'accent serait mis sur la valeur ajoutée qu'ils apportent aux activités de la MINUAD. Dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008/09 (A/64/579 et Corr.1), le Secrétaire général a indiqué qu'au titre de sa coopération avec les autres missions de la région, la MINUAD avait coordonné ses activités avec celles de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Cette coordination s'était également concrétisée par l'ouverture d'un bureau de liaison pour la sécurité, et les travaux menés par le bureau de liaison à Khartoum et l'Équipe conjointe d'appui à la médiation dans les locaux de la MINUS.

66. En juillet et août 2008, la MINUAD a réinstallé provisoirement son personnel non essentiel à Entebbe (Ouganda) et à El Obeid lorsqu'elle est passée à la phase IV du plan de sécurité. L'aspect logistique de la réinstallation a été pris en charge par la MONUC à Entebbe et par la MINUS à El Obeid. La MONUC a également prêté assistance à la MINUAD pour l'entreposage et l'acheminement du fret transitant par Entebbe à destination du Darfour. Elle a fourni du personnel et des moyens techniques, ainsi que le matériel nécessaire à l'élaboration et à la mise en place du dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre de la MINUAD à Entebbe. Celle-ci a prêté provisoirement des équipements (ordinateurs, postes de radio portatifs, notamment) à la MONUC pour combler son manque de moyens opérationnels. La MINUAD a déployé des détachements de contrôle des mouvements à Port-Soudan, Khartoum et El Obeid pour faciliter et fluidifier le transit des passagers et du fret vers le Darfour. Son personnel a emprunté des vols de la MINUS pour effectuer ses déplacements, essentiellement entre Khartoum,

Port-Soudan et El Obeid, ce qui a permis de réduire le nombre de vols spéciaux. La MINUAD et la MINUS ont partagé trois avions et économisé ce faisant des heures de vol. Le Comité consultatif prend note des renseignements concernant la coordination de l'appui au niveau régional présentés aux paragraphes 18 à 23 du rapport sur l'exécution du budget de la MINUAD pour l'exercice 2008/09 (A/64/579 et Corr.1). Cependant, rien n'indique que l'analyse demandée a été effectuée étant donné qu'aucun détail n'a été communiqué au sujet de ses conclusions. **En conséquence, le Comité consultatif renouvelle sa recommandation tendant à ce que la MINUAD analyse l'efficacité des mécanismes de coopération en place. Les résultats de cette analyse devraient être présentés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10.**

67. Aux paragraphes 40 à 42 du projet de budget pour 2010/11 (A/64/685), le Secrétaire général indique qu'un certain nombre d'activités de la MINUAD sont coordonnées étroitement avec celles de la MINUS, conformément aux résolutions 1769 (2007) et 1590 (2005) du Conseil de sécurité. Ces activités comprennent l'évaluation de la situation politique nationale et de son impact sur le Darfour, la gestion de la sécurité pour l'ONU, l'information sur des sujets d'intérêt ou d'effort commun, la démarcation de la frontière dans certaines parties du Darfour-Sud, conformément à l'Accord de paix global, la conduite du référendum national en 2011, l'appui au programme national de DDR, le renforcement des capacités et autres activités liées à la police et aux institutions judiciaires et pénitentiaires, les activités menées pour promouvoir les droits de l'homme, et la protection de l'enfance et des femmes.

68. Le Secrétaire général indique également que la MINUAD et la MINUS réfléchiront ensemble aux questions d'intérêt commun liées aux activités d'appui, conformément au mémorandum d'accord fixant les modalités de l'utilisation des services communs qu'elles ont signé le 31 juillet 2008. Ces services comprennent l'allocation des espaces et les locaux communs, la sécurité, la gestion de la flotte aérienne et l'utilisation des appareils, les opérations de contrôle des mouvements, la gestion des biens, les transports, les services médicaux, les transmissions et les services informatiques. D'après le rapport du Secrétaire général, les deux missions appliquent une stratégie de recrutement commune. En outre, les initiatives de coopération régionale comprennent la mise en place d'un plan de niveau 2 pour la reprise après sinistre et la continuité des opérations à Entebbe qui vise à garantir la sécurité des données et la continuité des transmissions et des services informatiques du BINUB, de la MONUC, de la MINUS, de la MINUAD et de la MINURCAT en cas de catastrophe et/ou d'évacuation du personnel des missions. Le Secrétaire général indique en outre que la MINUAD et la MINUS mettent en commun leurs moyens aériens chaque fois que cela est opérationnellement possible. Toutefois, les deux missions ne peuvent pas aisément mener conjointement des opérations aériennes car elles opèrent dans des zones différentes. Cela étant, elles exécutent des projets communs de réfection des aérodromes qu'elles utilisent l'une comme l'autre.

69. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 6 avril 2010 16 postes au total avaient été provisoirement transférés à la plate-forme d'Entebbe pour appuyer les opérations de la MINUAD. Douze de ces postes sont réaffectés à titre temporaire et les quatre autres doivent donner lieu à un détachement à plus long terme. Le Comité a également appris que le personnel temporairement affecté percevait une indemnité journalière de subsistance, tandis que les quatre fonctionnaires détachés étaient rémunérés sur la base des dépenses

communes de personnel, d'où des coûts moindres du fait que l'ajustement de poste était moins élevé à Entebbe et qu'il n'était pas versé de prime de sujétion et de mobilité.

70. Le Comité consultatif prend note de l'étendue de la coopération et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies présents dans la région et compte que la MINUAD poursuivra ses efforts dans ce sens et continuera à dégager les pratiques optimales à reproduire et partager.

Désarmement, démobilisation et réintégration

71. Dans le projet de budget pour 2010/11, l'un des produits énoncés pour la réalisation escomptée 2.2 de la composante 2 (sécurité) est l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de 5 000 combattants des mouvements armés, avec notamment la prestation de divers services – visites médicales, orientation et conseils, formation et indemnités de transition. Le Secrétaire général indique que la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la MINUAD continuera, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix (Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les composantes de la MINUAD intéressées et d'autres partenaires du processus, de concourir activement à l'exécution des mesures prises pour accélérer la recherche d'une solution type dans les situations de désarmement spontané que la mission rencontre occasionnellement. De plus, des efforts supplémentaires seront faits pour recueillir des renseignements et mieux connaître les différents mouvements armés au Darfour afin de mieux aider les parties à mettre en œuvre de futurs programmes de désarmement, démobilisation et réintégration.

72. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de la MINUAD apportait une assistance technique au Gouvernement soudanais pour la conception, l'application et la supervision d'un programme de DDR concernant le Darfour, en collaboration étroite avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le prompt règlement de la question du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration serait déterminant en raison de la corrélation entre ce processus et les aspects politiques, humanitaires, socioéconomiques et relatifs à la sécurité, à la justice et la réconciliation de la situation de tout pays, et du fait également que le processus était lié à d'autres éléments du secteur de la sécurité, dont la restructuration des forces armées et la réforme de la police, et à la manière dont la réintégration s'insérerait dans une stratégie de relèvement plus vaste. Le Comité a également appris que les accords qui lient actuellement le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité ne comportaient aucune disposition de DDR. Il constate en outre qu'il n'existe pas d'accord de paix global. **Le Comité consultatif réaffirme une fois encore que le déploiement du personnel nécessaire pour les activités en question devrait se faire de manière progressive, en tenant compte de l'évolution effective de la situation et des besoins sur le terrain (voir A/63/746/Add.4, par. 49).**

Rations

73. Au paragraphe 22 du document sur le budget de l'Opération (A/64/685), le Secrétaire général indique que la MINUAD a passé un marché de fourniture de rations à long terme qui court jusqu'au 27 avril 2011. Il souligne que le nouveau contrat privilégie dans toute la mesure possible les livraisons par voie terrestre et non plus comme le précédent la voie aérienne en s'appuyant sur une nouvelle procédure d'examen et de validation des demandes de livraison aérienne que pourraient présenter les fournisseurs en cas de difficultés d'accès liées aux conditions météorologiques ou à l'insécurité. Ce processus d'examen actif devrait entraîner une nouvelle réduction des dépenses de livraison des rations du fait du recours moins fréquent au transport aérien. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nouveau contrat de fourniture de rations, qui a remplacé le contrat venu à expiration le 27 avril 2009, avait entraîné une réduction de 46 % du coût budgétisé des rations (17,8 dollars par personne contre 32,8 dollars dans le contrat précédent) et une réduction de 16 % des frais d'entreposage. Le Comité note cependant que le coût par personne des rations est largement supérieur à celui constaté pour la MINUS. **Le Comité consultatif demande instamment au Secrétaire général d'analyser plus avant les facteurs qui contribuent à maintenir à un niveau élevé le taux plafond applicable aux rations à la MINUAD et engage vivement la MINUAD à collaborer avec la MINUS et les autres missions des Nations Unies présentes dans la région en vue de mettre au point des contrats de fourniture de rations fondés sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. Le Comité part du principe que tout nouveau contrat devra assurer la livraison en temps opportun de rations de qualité aux troupes sur le terrain.**

Eau

74. Au paragraphe 23 du document budgétaire (A/64/685), le Secrétaire général explique que le manque d'eau restera une vive préoccupation pour la MINUAD car l'approvisionnement en eau des militaires, policiers et agents civils sera une gageure en termes de ressources et de logistique. La MINUAD a fait des efforts considérables pour conserver ses ressources en eau et en trouver de nouvelles afin de répondre à l'augmentation des besoins et le Secrétaire général indique que ces efforts seront poursuivis. L'Opération misera sur l'exploration et l'exploitation des eaux souterraines tout en veillant à l'utilisation rationnelle des ressources en eau existantes par des contrôles, des mesures de conservation, la mise en valeur et la préservation des sources d'eau existantes et nouvelles. La bonne exécution de ce plan nécessitera l'acquisition des terres requises, des conditions météorologiques favorables, de bonnes conditions de sécurité, ainsi que la mobilisation de tous les moyens de forage de la MINUAD. En attendant, il sera fait appel à titre provisoire aux capacités de forage des pays qui fournissent des contingents afin de remédier aux pénuries actuelles ou à prévoir dans un proche avenir. La MINUAD compte s'appuyer à la fois sur des ressources provenant de pays qui fournissent des contingents et sur ses ressources propres et acheter trois plates-formes de forage afin de creuser 59 puits artésiens. Elle construira également des barrages en terre et des *hafirs* (réservoirs souterrains destinés à stocker l'eau de pluie) et lancera des programmes de récupération des eaux de pluie pour disposer de réserves supplémentaires. Elle compte par ailleurs acquérir 84 stations d'épuration. **Le Comité consultatif prend note de la difficulté qu'il y a à assurer un**

approvisionnement en eau adéquat au Darfour et salue les efforts déployés par la MINUAD à cet égard.

h) Comité des commissaires aux comptes

75. Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a formulé un certain nombre de recommandations concernant la MINUAD, en particulier au sujet du montant des engagements non réglés, de la procédure d'examen des amendements aux contrats par le comité local des marchés, de la délégation de pouvoir en matière d'achats, du respect des dispositions du *Manuel des achats*, de la gestion des contrats et de la tenue des dossiers relatifs aux contrats, de l'installation de dispositifs d'alerte préalable pour la prévention des incendies dans les entrepôts, du retard pris dans la création d'une réserve stratégique de carburant à la MINUAD, de l'utilisation de moyens aériens, du traitement des manifestes de chargement aérien, et de l'exécution des projets à effet rapide dans les délais prévus (voir A/64/5 (Vol. II), chap. II). **Le Comité souligne que la MINUAD devrait prendre des mesures appropriées pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et en rendre compte lors de la présentation du prochain budget.**

V. Conclusion

76. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées au paragraphe 88 du rapport sur l'exécution du budget (A/64/579 et Corr.1). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) Constate le déficit des contributions mises en recouvrement, d'un montant de 191 569 200 dollars, au titre du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, montant qui correspond à la différence entre les dépenses (1 491 279 200 dollars) et les sommes mises en recouvrement (1 299 710 000 dollars);

b) Décide d'inscrire le montant des autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2009, soit 130 922 300 dollars, en diminution du déficit pour cet exercice; et

c) Se prononce sur la mise en recouvrement du montant supplémentaire de 60 646 900 dollars, correspondant à la différence entre le déficit des contributions mises en recouvrement (191 569 200 dollars) et les autres recettes et ajustements (130 922 300 dollars) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

77. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont indiquées au paragraphe 209 du rapport sur le projet de budget (A/64/685). **Compte tenu des observations formulées plus haut aux paragraphes 35 et 63, le Comité consultatif recommande qu'au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la MINUAD au-delà du 31 juillet 2010, l'Assemblée ouvre un crédit d'un montant de 1 839 146 300 dollars aux fins du**

fonctionnement de l'Opération pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/579 et Corr.1)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération hybride union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/685)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/50)
- Observations et recommandations sur des questions transversales liées aux opérations de maintien de la paix : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/64/660)
- Résolution 62/232 B de l'Assemblée générale sur le financement de l'Opération hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour
- Résolutions 1769 (2007) et 1881 (2009) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

1 ^{er} juillet 2009-31 mars 2010		Prévisions au 30 juin 2010						
Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 ^{er} avril-30 juin 2010 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)		Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart (7) = (6)/(1)	Explication des écarts
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	11 731,7	8 891,4	2 840,3	2 813,5	11 704,9	26,8	0,2	
Contingents	511 188,1	414 994,7	96 193,4	36 708,1	451 702,8	59 485,3	11,6	Non-déploiement de 12 unités et de leur matériel
Police des Nations Unies	146 178,1	109 902,3	36 275,8	36 041,4	145 943,7	234,4	0,2	Taux de déploiement tardif observé (28 %) plus important que celui prévu (20 %)
Unités de police constituées	70 336,6	51 668,0	18 668,6	5 769,6	57 437,6	12 899,0	18,3	Non-déploiement de 5 unités conformément au budget approuvé. Celui-ci tenait essentiellement compte du projet de mémorandum d'accord concernant l'effectif précédent. Le nouvel effectif nécessitera le déploiement d'une moindre quantité de matériel.
Total partiel	739 434,5	585 456,5	153 978,0	81 332,6	666 789,1	72 645,4	9,8	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	161 616,1	133 597,2	28 018,9	48 125,7	181 722,9	(20 106,8)	(12,4)	Taux de déploiement tardif observé (27 %) moins important que celui prévu (35 %)
Personnel recruté sur le plan national	56 131,7	35 454,4	20 677,3	11 857,8	47 312,2	8 819,5	15,7	Taux de vacance des postes d'agent des services généraux et d'administrateur recruté sur le plan national observé (26 % et 41 %, respectivement) plus importants que ceux prévus (20 % et 30 %, respectivement)

	1 ^{er} juillet 2009-31 mars 2010			Prévisions au 30 juin 2010				Explication des écarts
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 ^{er} avril-30 juin 2010 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart (7) = (6)/(1)	
Volontaires des Nations Unies	19 568,4	14 777,3	4 791,1	4 278,5	19 055,8	512,6	2,6	Taux de vacance des postes observé (27 %) plus important que celui prévu (25 %)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 299,3	3 215,5	1 083,8	354,8	3 570,3	729,0	17,0	Taux de vacance des postes de temporaire observé (26 %) plus important que celui prévu (20 %)
Total partiel	241 615,5	187 044,5	54 571,0	64 616,6	251 661,1	(10 045,6)	(4,2)	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	243,8	185,7	58,1	46,2	231,9	11,9	4,9	Déploiement moins important que prévu
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—	
Consultants	480,2	518,4	(38,2)	—	518,4	(38,2)	(7,9)	Dépenses plus élevées que celles prévues
Voyages	4 563,2	5 645,8	(1 082,6)	1 049,8	6 695,6	(2 132,4)	(46,7)	Dépenses plus élevées pour l'appui au processus de pays en cours et appui plus important que prévu à l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation
Installations et infrastructures	241 268,6	98 336,4	142 932,2	136 033,4	234 369,8	6 898,8	2,9	Économies résultant du non-déploiement du matériel appartenant aux contingents/forces de police, annulées par les coûts de construction supérieurs aux prévisions
Transports terrestres	31 425,7	23 776,5	7 649,2	9 348,9	33 125,4	(1 699,7)	(5,4)	Dépassement imputable à l'achat : a) de 3 engins de forage (capacité de 600 m); b) de matériel d'atelier supplémentaire, et c) de pièces de rechange et de systèmes CarLog pour les véhicules provenant de la Mission de l'Union africaine au Soudan

1 ^{er} juillet 2009-31 mars 2010		Prévisions au 30 juin 2010					Explication des écarts			
Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 ^{er} avril-30 juin 2010 : dépenses prévues (4)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)			Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)		Écart (7) = (6)/(1)
Transports aériens	207 415,2	148 923,6	58 491,6	94 109,0	243 032,6	(35 617,4)	(17,2)	Dépenses supérieures aux crédits alloués par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/258 B sur le financement de la MINUAD et renouvellement de 11 marchés (6 avions et 5 hélicoptères) au cours de l'exercice, avec des coûts d'affrètement plus élevés		
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-	-	-			
Communications	58 473,2	34 338,7	24 134,5	14 290,1	48 628,8	9 844,4	16,8	Déploiement tardif de contingents et non-déploiement de 12 unités militaires et de 5 unités de police constituées		
Informatique	25 077,1	15 569,0	9 508,1	10 915,8	26 484,8	(1 407,7)	(5,6)	Dépassement imputable : a) aux dépenses afférentes au personnel de Trigyn Technologies; et b) à l'actualisation des logiciels et des licences correspondantes		
Services médicaux	21 407,6	9 999,1	11 408,5	8 003,1	18 002,2	3 405,4	15,9	Déploiement tardif de contingents et non-déploiement de 12 unités militaires et de 5 unités de police constituées		
Matériel spécial	3 786,0	1 893,0	1 893,0	1 430,2	3 323,2	462,8	12,2	Non-respect des normes applicables au soutien logistique autonome par certains pays fournisseurs de contingents		
Fournitures, services et matériel divers	19 751,6	32 070,8	(12 319,2)	19 849,6	51 920,4	(32 168,8)	(162,9)	Dépenses nécessaires pour l'acheminement du matériel appartenant aux contingents de Port-Soudan au Darfour		
Projets à effet rapide	4 000,0	1 804,3	2 195,7	2 193,2	3 997,5	2,5	0,1			
Total partiel	617 892,2	373 061,4	244 830,8	297 269,2	670 330,6	(52 438,4)	(8,5)			
Total brut	1 598 942,2	1 145 562,3	453 379,9	443 218,5	1 588 780,8	10 161,4	0,6			

	1 ^{er} juillet 2009-31 mars 2010		Prévisions au 30 juin 2010				
	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	1 ^{er} avril-30 juin 2010 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	Écart (7) = (6)/(1)
							Explication des écarts
Recettes provenant des contributions du personnel	-	-	-	-	-	-	-
Total net	1 598 942,2	1 145 562,3	453 379,9	443 218,5	1 588 780,8	10 161,4	0,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 598 942,2	1 145 562,3	453 379,9	443 218,5	1 588 780,8	10 161,4	0,6

Annexe II

Récapitulatif des modifications de tableau d'effectifs proposées pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : exercice allant du 1^{er} juillet au 30 juin 2011

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Direction exécutive et administration			
Centre d'opérations conjoint	+1	P-5	Création de 1 poste de chef du Centre d'opérations conjoint
	+3	P-4	Création de 3 postes de responsable des opérations régionales
	+1	P-3	Réaffectation de 1 poste de responsable de la remontée de l'information de la Section du génie
	+1	P-2	Réaffectation de 1 poste d'attaché régional à la remontée de l'information de la Section du génie
	+2	P-2	Création de 2 postes d'attaché régional à la remontée de l'information
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif (Service mobile) de la Section de l'état de droit
	+3	GN	Transfert de 3 postes d'assistant bilingue de la Division de la police
Total partiel	+12		
Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif au Groupe de coordination régionale
Total partiel	-1		
Composante 1			
Division de la communication et de l'information	-1	P-4	Transfert de 1 poste de responsable de l'information
	+1	P-4	Transfert de 1 poste de responsable de l'information
	+3	AN	Création de 3 postes de responsable de l'information
	-6	GN	Suppression de 6 postes de chauffeur
Total partiel	-3		
Mécanisme conjoint d'appui et de coordination	-1	P-4	Transfert de 1 poste d'officier de liaison de la police au bureau de liaison de Khartoum
Total partiel	-1		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Bureau de liaison de Khartoum	-1	P-5	Réaffectation du poste de chef de la liaison militaire (P-5) au secteur sud (Nyala), en tant que poste de fonctionnaire d'administration hors classe (P-5)
	-1	P-5	Réaffectation du poste de chef de liaison de la police (P-5) au quartier général de la mission à Al-Fasher, en tant que poste de directeur général de la police
	+1	P-4	Transfert de 1 poste d'officier de liaison de la police du bureau du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination
Total partiel	-1		
Composante 2			
Division de la police	+1	P-5	Réaffectation du poste de directeur général de la police
	-45	GN	Suppression de postes d'assistant administratif
	-43	GN	Suppression de postes d'assistant bilingue
	-3	GN	Transfert de postes au Centre d'opérations conjoint
	-305	GN	Réaffectation des postes d'assistant bilingue
Total partiel	-395		
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	+1	D-1	Création de 1 poste de chef de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
	+1	P-4	Création de 1 poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
	+4	AN	Création de quatre postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (administrateur recruté sur le plan national)
	-2	GN	Suppression de 2 postes d'assistant de bureau
	-6	GN	Suppression de 6 postes d'assistant bilingue
	-4	VNUI	Suppression de quatre postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration
Total partiel	-6		
Composante 3			
Droits de l'homme	-11	GN	Suppression de 11 postes de chauffeur dans les avant-postes militaires
	-11	GN	Suppression de 11 postes d'assistant bilingue dans les avant-postes militaires
Total partiel	-22		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
État de droit			
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif au Centre d'opérations conjoint
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif à la Commission d'enquête du Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif du secteur nord au bureau de liaison pour les affaires humanitaires
	+6	AN	Création de 6 postes de spécialiste des questions pénitentiaires (1 au quartier général de la mission, 2 à Al-Fasher, 1 à El Geneina, 1 à Nyala, 1 à Zalingei)
	+3	AN	Création de 3 postes de spécialiste des affaires judiciaires (1 à Nyala, 1 à El Geneina, 1 à Zalingei)
	-10	GN	Suppression de 10 postes d'assistant bilingue (3 au quartier général de la mission, 2 à Al-Fasher, 3 à Nyala, 2 à El Geneina)
Total partiel	-4		
Composante 4			
Bureau de liaison pour les affaires humanitaires	+1	D-2	Reclassement du poste de chef du Bureau de liaison pour les affaires humanitaires
	-1	D-1	Reclassement du poste de chef du Bureau de liaison pour les affaires humanitaires
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif
Total partiel	+1		
Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement			
	-3	GN	Suppression de 3 postes de chauffeur
	+12	VNUI	Création de postes de spécialiste des affaires humanitaires
Total partiel	+9		
Composante 5			
Groupe du VIH/sida			
	-1	SM	Suppression de 1 poste de spécialiste du VIH/sida
	+3	AN	Ajout de 3 postes de spécialiste du VIH/sida (2 au quartier général et 1 dans le secteur sud)
	-2	GN	Suppression de 2 postes de chauffeur
	-4	GN	Reclassement de 4 postes d'assistant de bureau (1 au quartier général de la mission, 1 à Nyala, 1 à El Geneina et 1 à Zalingei)
	+4	GN	Reclassement de 4 postes d'assistant pour la lutte contre le VIH/sida (1 au quartier général de la mission, 1 à Nyala, 1 à El Geneina et 1 à Zalingei)
Total partiel	-		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Groupe Déontologie et discipline			
	-1	P-4	Transfert au secteur sud (Nyala)
	-1	P-3	Transfert au secteur sud (Nyala)
	-1	AN	Transfert au secteur sud (Nyala)
	-2	GN	Transfert au secteur sud (Nyala)
	+1	P-4	Transfert à partir d'El Obeid
	+1	P-3	Transfert à partir d'El Obeid
	+1	AN	Transfert à partir d'El Obeid
	+2	GN	Transfert à partir d'El Obeid
Total partiel	-		
Bureau du Directeur de l'appui à la mission			
	+1	P-5	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire d'administration hors classe provenant du Bureau de liaison de Khartoum
	+1	P-4	Ajout de 1 poste de coordonnateur régional
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif provenant de la base logistique de Nyala
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif provenant du Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif au secteur sud (Nyala)
	+1	AN	Ajout de 1 poste d'officier de liaison
	+1	GN	Ajout de 1 poste d'assistant de bureau
	+1	GN	Ajout de 1 poste d'assistant de bureau
	+1	GN	Transfert de 1 poste de chauffeur provenant de la base logistique de Nyala
	-1	GN	Transfert de 1 poste de chauffeur dans le secteur sud (Nyala)
	-3	GN	Suppression de 3 postes de chauffeur
Total partiel	+3		
Commission d'enquête			
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif provenant de la Section de l'état de droit
Total partiel	+1		
Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU			
Bureau du Chef			
	+1	P-5	Transfert de 1 poste de chef de section (P-5) – quartier général de la mission (Al-Fasher)
	+1	P-2	Transfert de 1 poste de responsable des opérations (P-2) – quartier général de la mission (Al-Fasher)
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif (SM) – quartier général de la mission (Al-Fasher)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Groupe du matériel appartenant aux contingents	+1	GN	Transfert de 1 poste d'assistant de bureau (GN) – quartier général de la mission (AI-Fasher)
	+1	P-4	Transfert de 1 poste de chef de groupe
	+4	P-3	Transfert de 4 postes de responsable du matériel appartenant aux contingents
	+1	P-3	Transfert de 1 poste d'administrateur de bases de données
	+4	SM	Transfert de 14 postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (SM)
	+2	SM	Transfert de 2 postes d'administrateur de bases de données
	+1	SM	Transfert de 1 poste de spécialiste du matériel appartenant aux contingents
	+3	GN	Transfert de 3 postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents
	+1	GN	Transfert de 1 poste d'assistant de bureau
	+6	VNUI	Transfert de 6 postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents
	+1	P-4	Transfert de 1 poste de chef de groupe (P-4)
	+1	P-3	Transfert de 1 poste de responsable du contrôle du matériel et des stocks – administrateur de bases de données
	+2	SM	Transfert de 2 postes d'administrateur de bases de données
Groupe de contrôle du matériel et des stocks	+9	SM	Transfert de 9 postes d'assistant au contrôle du matériel et des stocks
	+14	GN	Transfert de 14 postes d'assistant au contrôle du matériel et des stocks
	+6	VNUI	Transfert de 6 postes d'assistant au contrôle du matériel et des stocks
	+70		
Total partiel			
Section des services généraux	+1	P-4	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection du matériel (chef du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel – Section des services généraux)
	+1	P-4	Transfert de 1 poste de fonctionnaire chargé de l'examen des demandes d'indemnisation et du Comité de contrôle du matériel (P-4)
	-1	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste de la gestion des installations à la Section du génie (Nyala)
	-3	P-3	Transfert de 3 postes de spécialiste de la gestion des installations régionales à la Section du génie
	+1	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste de la cession de matériel (P-3)
	+1	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste adjoint des demandes d'indemnisation (P-2)
	-12	SM	Réaffectation de 12 postes d'assistant chargé de la gestion des installations
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'administrateur de bases de données
	+2	SM	Transfert de 2 postes de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection du matériel (SM)
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel – bases de données (SM)
	+12	SM	Transfert de 12 postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel (SM)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'administrateur de bases de données (SM)
	+2	SM	Transfert de 2 postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel – rations (SM)
	+1	SM	Transfert de 1 poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection du matériel (SM) – Port-Soudan
	+2	SM	Transfert de 2 postes d'assistant chargé des demandes d'indemnisation (SM)
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'administrateur de bases de données (SM)
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant chargé de la cession de matériel (SM)
	+1	SM	Transfert de 1 poste de fonctionnaire chargé de la cession de matériel (SM)
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'administrateur de bases de données (SM)
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant chargé de la cession de matériel (SM)
	+1	SM	Transfert de 1 poste de fonctionnaire chargé de la cession de matériel (SM)
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'administrateur de bases de données (SM)
	+1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant chargé de la cession de matériel (SM)
	-17	GN	Transfert de 17 postes d'assistant chargé de la gestion des installations
	+18	GN	Transfert de 18 postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel (GN) – Port-Soudan
	+2	GN	Transfert de 2 postes d'opérateur de véhicules lourds – Groupe de la réception et de l'inspection du matériel (GN)
	+1	GN	Transfert de 1 poste d'assistant de bureau (GN)
	+3	GN	Transfert de 3 postes d'assistant chargé de la cession de matériel (GN)
	+3	GN	Transfert de 3 postes d'assistant chargé de la cession de matériel (GN)
	+3	GN	Transfert de 3 postes d'assistant chargé de la cession de matériel (GN)
	+6	VNUI	Transfert de 6 postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel (VNUI) – base logistique de Nyala
	+1	VNUI	Transfert de 1 poste d'assistant chargé des demandes d'indemnisation (VNUI)
Total partiel	+38		
Section des services médicaux			
	+1	P-3	Réaffectation de 1 poste de dentiste [poste P-3 provenant du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel (Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU)]
	+1	GN	Ajout de 1 poste d'assistant aux services linguistiques (services médicaux)
	+1	VNUI	Ajout de 1 poste de médecin (cardiologue)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+1	VNUI	Ajout de 1 poste de médecin (chirurgien)
Total partiel	+4		
Groupe du soutien psychologique et matériel			
	-1	SM	Suppression de 1 poste de conseiller assistant du personnel
	+3	AN	Ajout de 3 postes de conseiller du personnel recruté sur le plan national
	+1	VNUI	Ajout de 1 poste de conseiller du personnel
	+3	VNUI	Ajout de 3 postes de spécialiste de la qualité de vie
Total partiel	+6		
Centre mixte des opérations logistiques	-3	SM	Réaffectation de 3 postes d'assistant à l'appui logistique
Total partiel	-3		
Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU			
Bureau du Chef	-1	P-5	Transfert du poste de chef de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU (P-5) – quartier général de la mission (AI-Fasher)
	-1	P-2	Transfert de 1 poste de responsable des opérations (P-2) – quartier général de la mission (AI-Fasher)
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant administratif (SM) – quartier général de la mission (AI-Fasher)
	-1	GN	Transfert de 1 poste d'assistant de bureau (GN) – quartier général de la mission (AI-Fasher)
	-1	P-4	Réaffectation de 1 poste de responsable de la gestion du matériel transformé en poste de chef du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel (Section des services généraux)
	-1	P-4	Réaffectation de 1 poste de responsable de la gestion du matériel transformé en poste de chef du Groupe de la gestion des installations (Section du génie)
Groupe du matériel appartenant aux contingents	-1	P-4	Transfert du poste de chef du Groupe
	-2	P-3	Transfert de 2 postes de responsable du matériel appartenant aux contingents
	-1	P-3	Transfert de 1 poste d'administrateur de bases de données (SM)
	-2	P-3	Transfert de 2 postes de responsable du matériel appartenant aux contingents
	-14	SM	Transfert de 14 postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents
	-2	SM	Transfert de 2 postes d'administrateur de bases de données
	-1	SM	Transfert de 1 poste de responsable du matériel appartenant aux contingents
	-3	GN	Transfert de 3 postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents
	-1	GN	Transfert de 1 poste d'assistant de bureau
	-6	VNUI	Transfert de 6 postes d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Groupe de contrôle du matériel et des stocks	-1	P-4	Transfert du poste de chef du Groupe
	-1	P-3	Transfert de 1 poste de responsable du contrôle du matériel et des stocks
	-2	SM	Transfert de 2 postes d'administrateur de bases de données
	-9	SM	Transfert de 9 postes d'assistant au contrôle du matériel et des stocks
	-14	GN	Transfert de 14 postes d'assistant au contrôle du matériel et des stocks
	-6	VNUI	Transfert de 6 postes d'assistant au contrôle du matériel et des stocks
Groupe de la réception et de l'inspection du matériel	-1	P-3	Réaffectation de 1 poste P-3 (chef du Groupe de la réception et de l'inspection du matériel) transformé en poste de dentiste au quartier général de la mission (AI-Fasher)
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'administrateur de bases de données (SM)
	-3	SM	Transfert de 3 postes de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection du matériel
	-12	SM	Transfert de 12 postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel – bases de données (SM)
	-2	SM	Transfert de 2 postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel – rations (SM)
	-1	SM	Transfert de 1 poste d'administrateur de bases de données (SM)
	-18	GN	Transfert de 18 postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel (GN)
	-2	GN	Transfert de 2 postes d'opérateur de véhicules lourds – Groupe de la réception et de l'inspection du matériel (GN)
	-6	VNUI	Transfert de 6 postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection du matériel (VNUI)
	-1	P-4	Transfert de 1 poste de fonctionnaire au Groupe de l'examen des demandes d'indemnisation et du Comité de contrôle du matériel (P-4)
	-1	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste adjoint des demandes d'indemnisation (P-2)
Groupe des cessions du matériel	-2	SM	Transfert de 2 postes d'assistant chargé des demandes d'indemnisation (SM)
	-1	GN	Transfert de 1 poste d'assistant de bureau (GN)
	-1	VNUI	Transfert de 1 poste d'assistant chargé des demandes d'indemnisation (VNUI)
	-1	P-3	Transfert de 1 poste de spécialiste de la cession de matériel (P-3)
	-3	SM	Transfert de 3 postes d'administrateur de bases de données (SM)
	-3	SM	Transfert de 3 postes d'assistant chargé de la cession de matériel (SM)
	-2	SM	Transfert de 2 postes de spécialiste de la cession de matériel (SM)
	-9	GN	Transfert de 9 postes d'assistant chargé de la cession de matériel (GN)
Total partiel	-143		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Section des opérations aériennes	+1	AN	Ajout de 1 poste de spécialiste des opérations aériennes
	+2	VNUI	Ajout de 2 postes d'assistant spécialisé dans les opérations aériennes
Total partiel	+3		
Section des systèmes d'information géographique	-1	P-3	Suppression de 1 poste de spécialiste des systèmes d'information géographique
Total partiel	-1		
Section du contrôle des mouvements	+2	SM	Réaffectation de 2 postes d'assistant au contrôle des mouvements (postes cédés par le Centre mixte des opérations logistiques)
	+9	GN	Ajout de 9 postes d'assistant au contrôle des mouvements
	+3	GN	Transfert de 3 postes de chauffeur
Total partiel	+14		
Section des approvisionnements	+1	SM	Réaffectation de 1 poste d'assistant chargé des rations cédé par le Centre mixte des opérations logistiques
	-5	GN	Transfert de 5 postes de chauffeur de véhicules lourds
Total partiel	-4		
Section des transports	+5	VNUI	Ajout de 5 postes de mécanicien auto
	+5	AN	Ajout de 5 postes de spécialiste des transports (AN)
	-10	GN	Transfert de 10 postes de chauffeur
Total partiel	-		
Section du génie	+1	P-4	Réaffectation de 1 poste de la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU qui sera occupé par le Chef du Groupe de la gestion des installations
	-1	P-3	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire d'administration transformé en poste de spécialiste de la gestion des installations
	+1	P-3	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire d'administration transformé en poste de spécialiste de la gestion des installations
	-1	P-3	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats transformé en poste de responsable de la remontée de l'information (P-3) au Centre mixte des opérations logistiques
	+4	P-3	Transfert de 4 postes de spécialiste de la gestion des installations (Section des services généraux)
	-1	P-2	Réaffectation de 1 poste d'ingénieur (entretien) transformé en poste de responsable adjoint de la remontée de l'information (P-2) au Centre mixte des opérations logistiques

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+8	SM	Ajout de 8 postes d'assistant à la gestion des installations (bases d'opérations)
	-9	SM	Réaffectation de 9 postes d'assistant administratif transformés en postes d'assistant à la gestion des installations (bases d'opérations)
	+9	SM	Réaffectation de 9 postes d'assistant administratif transformés en postes d'assistant à la gestion des installations (bases d'opérations)
	+1	SM	Réaffectation de 1 poste d'assistant Génie transformé en poste d'assistant à la gestion des installations (bases d'opérations)
	-1	SM	Réaffectation de 1 poste d'assistant Génie transformé en poste d'assistant à la gestion des installations (bases d'opérations)
	+12	SM	Réaffectation de 12 postes d'assistant à la gestion des installations provenant de la Section des services généraux
	+11	GN	Ajout de 11 postes d'assistant à la gestion des installations (bases d'opérations)
	+8	GN	Ajout de 8 postes d'assistant à la gestion des installations (bases d'opérations)
	+17	GN	Transfert de 17 postes d'assistant à la gestion des installations par la Section des services généraux
	+38	GN	Réaffectation de 38 postes d'assistant à la gestion des installations provenant de la Division de la police
	+35	VNUI	Ajout de 35 postes d'assistant à la gestion des installations
Total partiel	+132		
Groupe de l'eau et de la protection de l'environnement			
	+4	GN	Ajout de 4 postes d'opérateur d'appareils de forage
	+8	GN	Ajout de 8 postes d'assistant auprès des opérateurs d'appareils de forage
	+12	GN	Ajout de 12 postes d'opérateur de station d'épuration
	+12	GN	Transfert de 12 postes de chauffeur de camions de gros tonnage
	+1	VNUI	Ajout de 1 poste d'assistant (budget)
	+2	VNUI	Ajout de 2 postes de contremaître des équipes de forage
Total partiel	+39		
Section de la sécurité			
	+2	SM	Ajout de 2 postes de spécialiste de la sécurité incendie
	+15	SM	Ajout de 15 postes d'agent de sécurité
	+166	GN	Réaffectation de 166 postes de garde provenant de la Division de la police
	+15	GN	Réaffectation de 15 postes de superviseur (sécurité) provenant de la Division de la police
	+9	GN	Réaffectation de 9 postes d'assistant à la sécurité provenant de la Division de la police
	+11	GN	Réaffectation de 11 postes d'assistant de bureau provenant de la Division de la police
	+17	GN	Réaffectation de 17 postes d'opérateur radio provenant de la Division de la police

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
	+10	GN	Réaffectation de 10 postes de chauffeur provenant de la Division de la police
	+39	GN	Réaffectation de 39 postes de pompier provenant de la Division de la police
Total partiel	+284		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	+31		
Personnel recruté sur le plan national	-58		
Volontaire des Nations Unies	+59		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—		

Abbreviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNUJ = Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international.